

15ème législature

Question N° : 31147	De M. Bastien Lachaud (La France insoumise - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Projet de centrale Prométhée en Guyane	Analyse > Projet de centrale Prométhée en Guyane.
Question publiée au JO le : 14/07/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre de la transition écologique sur le projet de centrale électrique Prométhée en Guyane, porté par une filiale d'EDF. Un article du journal *Médiapart*, en date du 19 juin 2020, alerte sur ce projet de centrale électrique au fioul. L'utilisation de cette usine thermique classée Seveso est prévue à partir de 2023. Selon les plans, elle s'étendra sur 24 hectares de mangroves près du port de Larivot et de Cayenne, abîmant de fait cet écosystème particulièrement précieux pour la biodiversité qu'il abrite, et qui de surcroît constitue un important puits à CO₂. Le fioul est l'une des énergies fossiles les plus polluantes et émettrices de gaz à effets de serre, dangereuse donc pour l'ensemble de la planète, accentuant le dérèglement climatique. Ensuite, la centrale fait courir de nombreux dangers pour l'écosystème autour du site. D'une part, certaines forêts sur le terrain vont être rasées. D'autre part, l'usine va déverser des eaux usées qui pollueront fortement les mangroves et cours d'eau alentour. Ces déchets auront un impact négatif sur l'environnement, mais aussi sur l'économie locale. En effet, il est fort probable que le travail des pêcheurs exerçant à proximité de la centrale sur la rivière de Cayenne soit impacté, du fait de la sensibilité des espèces aquatiques aux variations de la qualité de l'eau. Certes, il est vrai que la centrale « hybride » peut aussi fonctionner avec des panneaux solaires et de la biomasse liquide. Mais l'implantation des premiers se fera sur 11 hectares, soit autant de terrain défriché - alors même qu'ils ne représentent qu'un pourcentage minime des capacités en électricité de la centrale. Ils seront en outre posés sur un espace naturel de conservation durable. Quant à l'énergie issue de la biomasse, il est plausible que ce soit de l'huile de palme importée, fortement polluante pour l'environnement. Qu'EDF exprime la volonté de protéger une partie des terres sur son site en compensation de ce carnage écologique n'enlève rien au fait que le reste des sols seront pollués, les mangroves détruites, la biodiversité abîmée. Par conséquent, l'ensemble des risques environnementaux qu'engendrerait le projet a été épinglé par le Conseil national de la protection de la nature et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ils ont rendu deux avis défavorables concernant la centrale, soulevant l'impact non négligeable de sa construction sur les milieux naturels. Pourtant, l'État français soutient le projet. En 2017, le ministre de l'écologie Nicolas Hulot a signé une autorisation d'exploiter le terrain sur lequel la centrale doit être construit. Ainsi, cette future centrale pose deux grandes questions. La première concerne l'impact sur l'environnement de vie des populations locales. La seconde est relative aux dégâts qu'occasionnerait ce projet écocide, qui contrevient fortement aux engagements de l'État français en matière de protection de la biodiversité. À l'heure d'une impérative transition écologique, il apparaît dangereux que le Gouvernement soutienne la dépendance durable de la Guyane au fioul. Il aimerait donc savoir quand le Gouvernement arrêtera de soutenir de grands projets polluants, changera son modèle de production énergétique et engagera la bifurcation écologique. Il voudrait également connaître le plan qu'entend prendre la ministre pour faire des territoires d'outre-mer les fers de lance de la



transition énergétique.